

LETTRE D'ORDRE
(GARANTIE POUR CONNAISSANCE MANQUANT)

Antananarivo, le

I - Nous vous prions de vous engager solidairement avec nous dans les termes de la lettre de garantie ci-jointe.

II - Conformément à cette lettre, vous pourrez être amenés à vous exécuter sans délai ni contestation possible à première demande qui vous sera adressée par le bénéficiaire. En conséquence, si vous êtes appelés à payer, vous n'aurez en aucune façon :

- à tenir compte des objections que nous pourrions élever pour quelque motif que ce soit contre la mise en jeu de l'engagement,
- à solliciter ou à obtenir notre accord pour vous exécuter.

Nous ferons notre affaire personnelle des suites que comporterait un tel paiement nous abstenant de toute réclamation à votre égard.

III - Nous nous engageons par ailleurs :

- personnellement de toute responsabilité tant à l'égard de la Compagnie Maritime, de la Douane et de la BFV-Société Générale qu'à toutes personnes pouvant avoir un intérêt direct ou indirect sur les marchandises et à vous garantir et indemniser contre toute réclamation qui pourrait être faite contre vous par un tiers ou les personnes ci-dessous à une époque quelconque en raison de la délivrance des dites marchandises.

- à accepter tous les documents tels qu'ils vous seront présentés, à lever toutes les réserves qui pourraient être formulées du fait d'irrégularités éventuelles, et à vous rembourser tous dommages et intérêts que vous pourrez avoir à régler à qui que ce soit en raison de cette délivrance de la lettre de garantie.

IV - Il est formellement entendu que, dans l'hypothèse où nous exécuterions nous-mêmes la garantie, nous renonçons expressément à exercer un quelconque recours contre vous au titre de notre paiement. En revanche, au cas où vous seriez appelés à exécuter la garantie, vous aurez la faculté à votre seul choix :

- soit de porter d'office le montant de votre paiement au débit de notre compte,
- soit d'isoler le montant de votre paiement en un compte distinct, non courant, et n'entrant pas dans le cadre d'une lettre d'unité de compte ouvert spécialement à cet effet à notre nom dans vos livres.

V - Nous sommes d'accord :

- sur la perception d'une commission forfaitaire de Ar 80 000,00 (HT) et d'une commission d'engagement au taux de..... qui seront appliquées à cette opération, jusqu'à justification de la libération de la garantie,
- sur le taux des intérêts qui seront perçus sur les paiements que vous pourriez avoir à effectuer en exécution de la garantie ; les intérêts seront calculés au taux en vigueur pour le décompte périodique des intérêts des avances en compte et en suivront ses variations,
- pour supporter tous frais, droits et honoraires afférents à la garantie, à l'établissement de l'acte, à son exécution et à ses conséquences y compris judiciaires.

VI - Nous vous dégageons dès maintenant de toute responsabilité pour toutes les conséquences pouvant résulter de cette façon de procéder.

Nous vous autorisons à régler les documents d'expédition dès réception, la possession des marchandises nous obligeant à accepter sans restriction les conditions de paiement de votre correspondant.

Signature du client ou de son représentant
s'il s'agit d'une personne morale

cachet du client

nom et qualité du signataire